

#### **BRAVO ET MERCI!**

Une force majeure de notre Municipalité est la qualité de notre vie communautaire, tant au niveau de la participation que de l'excellent travail des organisateurs bénévoles. Nous venons tout juste de participer, en grand nombre, aux activités offertes par nos deux carnavals d'hiver (phénomène plutôt rare pour une municipalité de notre taille) et ce n'est pas terminé. L'offre de service de nos organismes est riche et variée. Les bénévoles permettent la réalisation d'une kyrielle d'activités communautaires, culturelles et sportives qui font que St-Anaclet est une municipalité attrayante.

En décembre dernier, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec dévoilait que la semaine de l'action bénévole se tiendrait cette année du 23 au 29 avril et aura pour thème « Bénévoles : Créateurs de richesses ».

Votre conseil est en accord avec ce thème et c'est pour cela que, depuis 2010, la Municipalité invite les bénévoles à un souper reconnaissance qui se tient habituellement en octobre. Il y a chez nous de nombreuses personnes qui donnent de leur temps en oeuvrant dans des organismes sans oublier la générosité silencieuse de ceux ou celles qui aident des personnes vivant des situations particulières. Il est impératif de dire MERCI.

C'est aussi l'occasion de lancer l'invitation à vous impliquer, car le bénévolat permet de développer ou d'améliorer la confiance en soi, de découvrir ses forces et ses talents, de devenir autonome, d'apprendre tout en rendant service et à se faire de nombreux amis.

C'est une situation où tout le monde sort gagnant.

Roland Pelletier, Conseiller

# MAIRE FRANCIS ST-PIERRE CONSEILLERS POSTE N<sup>0</sup> 1 YVE ROULEAU POSTE N<sup>0</sup> 2 MARIE-ÈVE DUFOUR POSTE N<sup>0</sup> 3 ROLAND PELLETIER POSTE N<sup>0</sup> 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT POSTE N<sup>0</sup> 5 DAVID LEBLANC POSTE N<sup>0</sup> 6 FRANCIS RODRIGUE



- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- C. COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
   TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- TÉLÉCOPIEURwww.stanaclet.gc.ca
- COURRIEL:
  - municipalite@stanaclet.qc.ca



#### **JOBBINES ADOS**

La table d'harmonisation des loisirs pour les aînés mettait en place dernièrement un programme qui vise à faire exécuter par des jeunes âgés de 12 à 16 ans une gamme de menus travaux résidentiels tels que: peinture, bois de chauffage, tondage et raclage et autres. Le service des loisirs et de la culture de la municipalité a en sa possession une liste de noms de jeunes ainsi que leurs coordonnées qui désirent offrir leurs services pour effectuer ces travaux.

Cette offre de service est offerte à tous les résidents de la municipalité. Nos jeunes sont prêts à travailler et attendent votre appel. Il ne manque que vous et vos petites jobbines.

Pour obtenir la liste de jeunes ainsi que des renseignements sur ce programme, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

#### **COLPORTEURS**

#### **VOUS N'ÊTES PAS OBLIGÉS**

Une entreprise circule dans les limites de la municipalité afin de vérifier les extincteurs et les détecteurs de fumée des résidences. Nous tenons à vous aviser que nous ne cautionnons aucune entreprise de ce genre et que vous n'êtes pas obligés de faire affaire avec eux.

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

#### JARDIN COMMUNAUTAIRE DE LESSARD



Le Jardin communautaire de Lessard est fier d'avoir reçu un montant de 1 173 \$ du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette.

Cet argent servira à ajouter de la terre à jardin pour l'ensemble des jardinets au sol, et ce, dès le printemps 2017 . Au plaisir de vous y retrouver!

#### **RETOUR DE LA ZUMBA!**

Mardi 19 heures du 25 avril au 30 mai, 50 \$ Inscription au 418 318-5909, Marie-Andrée Guay

#### **UN P'TIT PEU D'URBANISME**

# Déclaration des permis de construction à la Régie du bâtiment

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, toutes les municipalités du Québec doivent informer la Régie du bâtiment de toutes les demandes de permis de construction, qu'il s'agisse de construction neuve, de transformation, d'agrandissement ou d'addition à un bâtiment. Pour permettre au gouvernement d'intensifier sa lutte contre le travail au noir, les renseignements reçus des municipalités seront partagés par la Régie du bâtiment du Québec, la Commission de la construction du Québec et le ministère du Revenu du Québec. Ce partenariat permettra à ces trois organismes de mieux cibler leurs interventions dans les chantiers où des activités au noir sont susceptibles de se réaliser

La déclaration de travaux doit être transmise à la RBQ au plus tard le 20<sup>e</sup> jour du mois qui suit la date du début des travaux.

Vos travaux, tout comme ceux des entrepreneurs, sont susceptibles d'être vérifiés par les inspecteurs municipaux et par ceux de la Régie du bâtiment du Québec. Si des défectuosités sont décelées au moment de ces vérifications, vous devrez les corriger, sans quoi vous vous exposerez à des amendes.

Sources: https://www.rbq.gouv.qc.ca/batiment/la-declaration-de-travaux.html.

Marie-Hélène Michaud

#### HORAIRE DU LOCAL DES JEUNES

Le local des jeunes sera dorénavant ouvert les mercredis et jeudis de 18 h à 22 h et le local fermera ses portes pour la période estivale le 22 juin.



# Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca

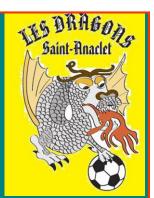
du lundi au vendredi de 8 h 30 à12 h, 13 h à 16 h 30 tél.: 418 723-2816, au 318, Principale Ouest Rédaction : Joanne Pinel

Mise en page : Richard Ruest Impression : Tendance Impression

**Prochaine parution**: Mai 2017

Tombée des articles : 20 avril 2017

SAISON SOCCER 2017
INSCRIPTION



Date: Les 12 et 13 avril prochain

Lieu : Local des jeunes (Édifice municipal)

Heures: 18 h 30 à 20 h 30

Pour qui : Pour tous les jeunes nés en 2013 et avant

Coûts: 45 \$ Bouts de choux (jeunes nés entre 2011 et 2013)

La présence des enfants n'est pas obligatoire.

110 \$ Ligue récréative (jeunes nés en 2010 et avant) La présence des jeunes est obligatoire et les jeunes de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un parent.

Pour les retardataires : l'inscription sera conditionnelle à la disponibilité de place et des frais de 25 \$ seront exigés.

Pour information, contactez Carl Lavoie (418 725-5389).

#### **COURS DE GARDIENS AVERTIS**

Comme chaque printemps, le Service des loisirs et de la culture organise une formation de gardiens avertis. Pour que celle-ci ait lieu, nous devons avoir un groupe de 12 à 15 jeunes âgés de 11 ans et

Cette formation se donnera soit le samedi ou le dimanche de 8 h 30 à 16 h 30 et le coût est de 48 \$. La date sera fixée dès que nous aurons le nombre d'élèves requis.

Pour infos et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-JEUX (5389).

#### PROVINCE DE OUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard Aux contribuables de la susdite municipalité

#### AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

#### OUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 à 20 heures au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2017-01 pour l'immeuble sis au 464 à 468, rang 4 Ouest.

Cette dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement du bâtiment d'élevage qui ne respectera pas les distances séparatrices relatives aux odeurs en milieu agricole. La distance horizontale la plus courte est de 116 mètres. Elle est comprise entre le bâtiment d'élevage et la résidence voisine située au 435, rang 4 Ouest. Cette distance horizontale déroge donc à l'article 17.1 du règlement de zonage # 428-2014 qui édicte que selon les paramètres A, B, C, D, E et F la distance minimale à respecter d'une habitation est de 0.5 fois la distance séparatrice obtenue par le calcul des paramètres, qui dans le cas qui nous intéresse doit avoir une distance de 135,2 mètres minimum.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1er jour du mois d'avril 2017.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

#### **NOUVELLES DE LA FABRIQUE**

L'Assemblée de Fabrique de St-Anaclet vous invite à l'exposition de peintures de madame Colette de Courval qui aura lieu à la salle Réal-Lamontagne de St-Anaclet le vendredi 16 juin à 19 heures jusqu'au dimanche 18 juin à 16 heures. Madame de Courval effectuera un atelier de peinture le samedi à 15 heures.

De plus, de beaux objets de collection seront mis en vente au profit de la Fabrique de la paroisse. Pour plus d'information, visitez le site web : paroissestanaclet.com sous l'onglet Évènement.

Bienvenue à tous et toutes

Camille Lévesque, au 418 723-5695

#### **COURS DE PEINTURE**

**Quand**: le 10 avril 2017 à 18 h 30

Où : Centre comm. Régis St-Laurent

Coût: 40 \$ avec peinture et toile fournies.

Cadres disponibles à 30 \$ si désiré.

Inscription obligatoire auprès de Réjeanne Fournier

418 724-7471 ou cell: 418 732-9899

#### PROVINCE DE QUÉBEC

#### Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard Aux contribuables de la susdite municipalité

#### AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

#### OUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 à 20 heures au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2017-02 pour l'immeuble sis au 307 et 309, rue Principale Ouest.

Cette dérogation mineure consiste à permettre la reconstruction d'un portique d'entrée annexé sur le côté ouest de la résidence. Cet agrandissement projeté empiète dans la marge latérale de 1 mètre. Il déroge ainsi à l'article 5.3 du règlement de zonage # 428-2014 qui édicte que : « Dans la zone Cm-148, la marge latérale prescrite est de 2 mètres. ». Le portique d'entrée en place est situé à 0,83 mètre de la limite de propriété ouest et déroge donc davantage les travaux projetés.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1er jour du mois d'avril 2017.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

#### TOURNOI DE POKER (TEXAS HOLD'EM)

- LIEU : Centre communautaire Régis-St-Laurent de St-Anaclet
- AU PROFIT DE : Ligue de balle donnée Molson de St-Anaclet
- DATE: Le samedi 22 avril 2017
- INSCRIPTIONS: De 17 h à 18 h, début du tournoi à 18 h 30
- **COÛTS**: 30 \$ (20 000 jetons) par joueur avec Add -on à 15 \$ (10 000 jetons) à la première pause

**NOTES**: Entre 75 et 100 joueurs sont attendus. Un minimum de 9 bourses est assuré. Il y aura un service de bar sur place et des prix de présence. Cash game dans la soirée. Pour toutes informations supplémentaires, communiquez avec Joël Proulx au 418 724-4899.

#### BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Depuis 2012, nous distribuons 50 barils récupérateurs d'eau par année et nous désirons continuer encore cette année. Ceux et celles qui désirent obtenir un baril pour la somme de 25 \$ doivent téléphoner au bureau municipal pour en faire la réservation. Nous prenons les 50 premières réservations.

Page 3

## JETEZ-VOUS VOTRE ARGENT À LA POUBELLE?



Bonne nouvelle, le plastique 6 rigide est maintenant accepté dans votre bac bleu! Avec cette nouveauté, tous les plastiques sont maintenant recyclables, à l'exception du styromousse. Saviez-vous qu'une tonne de matières recyclées coûte 24 fois moins cher à traiter lorsqu'elle est dans le bac bleu que

lorsqu'elle est jetée ? Pourquoi ?

Parce que votre sac à ordure est transporté vers un terrain où il sera enfoui pendant des centaines d'années, impliquant de gros coûts de gestion. Alors que, pour le recyclage, un programme géré par RECYC-QUEBEC rembourse plus de 90 % des coûts de collecte et de traitement à votre municipalité. Ce sont les entreprises qui génèrent ces matières qui payent pour ces compensations, pas le contribuable. S'ajoute à ces compensations un deuxième incitatif fiscal : moins une municipalité enfouit de déchets, plus elle reçoit des redevances.



Ainsi, en donnant une deuxième vie à vos matières recyclables, vous contribuez à améliorer les finances de votre municipalité. Résultat? En plus de préserver notre environnement et nos ressources, l'argent récupéré peut être investi ailleurs que dans les poubelles!

Pour plus d'informations sur les matières acceptées dans vos bacs, consultez la ligne INFO-BAC au 418 725-2222.

Catherine Denis, coordonnatrice en environnement MRC de Rimouski-Neigette

#### PROJET DE SKATEPARC

#### Collecte de bouteilles vides

Pour aider au financement du projet de skateparc qu'un groupe de jeunes veut réaliser à l'été 2017 sur le terrain de la patinoire, une collecte de bouteilles vides aura lieu le samedi 22 avril prochain de 9 h à 12 h dans les rues de St-Anaclet.

Si vous prévoyez être absent, mais désirez nous aider, vous pouvez laisser les bouteilles dehors dans un endroit visible ou venir les porter directement à la Mairie au 318, rue Principale Ouest pendant cette période.

Cette activité va permettre aux jeunes intéressés par ce projet de collaborer à leur façon à sa réalisation. Toutes les bouteilles consignées seront acceptées. Nous accepterons aussi les dons en argent. Merci de votre soutien.

#### MARCHÉ AUX PUCES PRINTANIER

Le marché aux puces printanier se tiendra le samedi 6 mai prochain de 9 h à 16 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet.

Il est maintenant le temps pour les gens de St-Anaclet de réserver vos tables au coût de 10 \$ chacune.

Les non-résidents pourront le faire à partir du mercredi 19 avril 2017, date de parution dans le journal l'Avantage.



Les personnes devront apporter leur inventaire le vendredi soir entre 19 h et 21 h. Ils pourront étaler leur marchandise le soir même ou le samedi matin entre 8 h et 9 h.

Les portes ouvriront pour la clientèle à 9 h. Pour info et inscription, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

#### LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

#### Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 6 mars 2017

Avis de motion est donné que le règlement 455-2017 modifiant le règlement de zonage sera proposé à une prochaine séance.

Les élus municipaux approuvent la liste des propriétés à être transmise à la MRC Rimouski-Neigette pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2015. (Rés. 2017-03-20)

Les élus municipaux appuient la Société canadienne du cancer et encouragent la population à donner généreusement son appui à la cause. Le mois d'avril est décrété mois de la jonquille. (Rés. 2017-03-21)

Les élus municipaux appuient la demande auprès du ministère des Transports pour les permis d'intervention dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports. (Rés. 2017-03-22)

Les élus municipaux autorisent le refinancement du règlement d'emprunt 341-2006. (Rés. 2017-03-23)

Les élus municipaux acceptent la soumission de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette pour un emprunt de 99 000 \$ pour le refinancement du règlement d'emprunt 341-2006. (Rés. 2017-03-24)

Les élus municipaux autorisent l'acquisition de 50 barils récupérateurs d'eau de pluie. Les barils seront vendus au prix de 50 \$ aux 50 premiers acheteurs. (Rés. 2017-03-25)

Les élus municipaux autorisent la signature de l'entente de renouvellement du contrat de travail avec les employés-cadres. (Rés. 2017-03-26)

Les élus municipaux appuient le projet intitulé « Fruits partagés » de l'organisme Moisson Rimouski-Neigette. (Rés. 2017-03-27)

Les élus approuvent le rapport de dépenses pour l'année 2016 pour l'entretien du réseau routier local. (Rés. 2017-03-28)

Les élus municipaux adoptent le règlement 454-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité. (Rés. 2017-03-29)

Une motion de félicitations est donnée au comité organisateur du carnaval de Neigette.

Le Conseil municipal envoie ses condoléances à la famille de Robert Duchesne, maire de St-Narcisse à l'occasion du décès de sa mère.

# EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ETUDIANTS- PROGRAMME CAMP DE JOUR ET SOCCER

Pour être admissible aux offres d'emploi pour le camp de jour, les candidats devront avoir terminé leurs études secondaires en juin prochain, être inscrits aux études post-secondaires encore au moins pour une année. Les étudiants ne peuvent travailler plus de deux (2) étés pour le camp de jour et cela dans le but d'équité.

POSTES	FONCTIONS	QUALIFICATIONS	QUALITES	CONDITIONS
Animateur (trice) camp	Relevant du		Disponibilité	Les candidats(es)
100	Coordonnatour (arco) do	secondaire; Expérience avec la clientèle des jeunes de 5 à 12 ans.	Capacité de travailler	doivent être
	camp de jour, le candidat		en équipe.	disponibles pour
	aura à participer à			travailler à compter
	l'élaboration de la			du 19 juin jusqu'au
	programmation des		animation et en	11 août. Le sa la ire relié a
	activités; - planifier,	700		cette fonction s'établit à
	organiser, animer et		Connaissance du milieu	11.25 \$/heure à raison de
	évaluer les activités	100	anaclois.	3 <mark>5 heu</mark> res par semaine.
	sous sa responsabilité.			
Coordonnateur de soccer				Les candidats doivent
	coordonnateur des loisirs,	et plus.		être disponibles pour
100.0	le candidat aura à			travailler du début juin
1000	superviser les			jusqu'à la fin août. Le
1000	entraîneurs, planifier les sorties en tournoi. Assurer		U U	salaire relié à cette fonction s'établit à
and the second second			équipe.	
The state of the s	la logistique des terrains, S'assurer que les parents			14 \$/heure.
290000000000000000000000000000000000000	soient bien informés tout			A Company of the comp
24/2008/5/4		-0.00		B1 44 17 1 1500
2000	au long de la saison.			
- 30	Relevant de	Être âgé(e) de 15 ans	Avoir une connaissance	Les candidats(es)
	coordonnateur du	et plus. Réussir la	du sport; Sens des	doivent être
	soccer, le candidat aura	formation d'entraîneur	responsabilités; Maturité,	disponibles pour
70		d'une durée de 2		travailler du début
	les je une s lors des	jours et défrayée par la	capacité d'animer; Être	juin jusqu'à la fin
	matchs et tournois. Faire		capable de travailler en	
	parvenir l'information aux	grande disponibilité.		à cette fonction
	joueurs ainsi qu'à leurs			s'établit à 11.25 \$/heure.
	parents.		se courisme; Posséder	
	1,000,000		son attestation	
	1 100000		d'entraîneur.	

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre expliquant leurs motivations d'ici le **21 avril 2017** pour tous ces postes à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard 318, rue Principale Ouest Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0



# INVITATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE De la caisse desjardins de la rivière neigette

Vous êtes cordialement invité à y participer et à prendre connaissance des résultats de votre caisse.

Date: Lundi 24 avril 2017

Heure: 19 h

Lieu: Salle Louis-Philippe-Anctil

59, rue Saint-Laurent Sainte-Luce / secteur Luceville

Desjardins
Caisse de la Rivière Neigette

BIENVENUE À TOUS NOS MEMBRES!

Prix de

présence et

ger goüter

### BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Concours bricolage de Pâques (1<sup>er</sup> au 16 avril) Envoie-nous ton bricolage ou une photo de celui-ci et gagne un délicieux chocolat!

18 avril 2017 Soirée documentaire à

19 heures Anne Boucher-Beaulieu, responsable de la bibliothèque, 418 750-7217 bibliostanaclet@hotmail.com

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil .Voici les dates des prochaines séances ordinaires :



1ER MAI

5 JUIN



#### LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON DE SAINT-ANACLET

143, rue Blanchette, Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0 gaepelle@cgocable.ca (418-722-7685)



La Ligue de Balle Donnée Molson de Saint-Anaclet entreprendra sa 31<sup>e</sup> saison le 28 mai prochain.

Afin de procéder au repêchage des joueurs, ces derniers sont invités à s'inscrire auprès de Joël Proulx au 418 724-4899 ou

Gaétan Pelletier au 418 722-7685 avant le 20 mai date du repêchage.

Les parties se jouent à Saint-Anaclet les dimanches, lundis et mercredis à 19 h et 20 h 45. Gaétan Pelletier, secrétaire



## PORTES OUVERTES AU PAVILLON L'HÉRITAGE

C'est sous le thème "Vous êtes bien entourés!" que se tiendra le dimanche 30 avril 2017 de 13h à 16h, la journée Portes ouvertes du Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA).

Vous êtes donc invités, pour l'occasion, à venir visiter le Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège à St-Anaclet. Bienvenue à tous!